

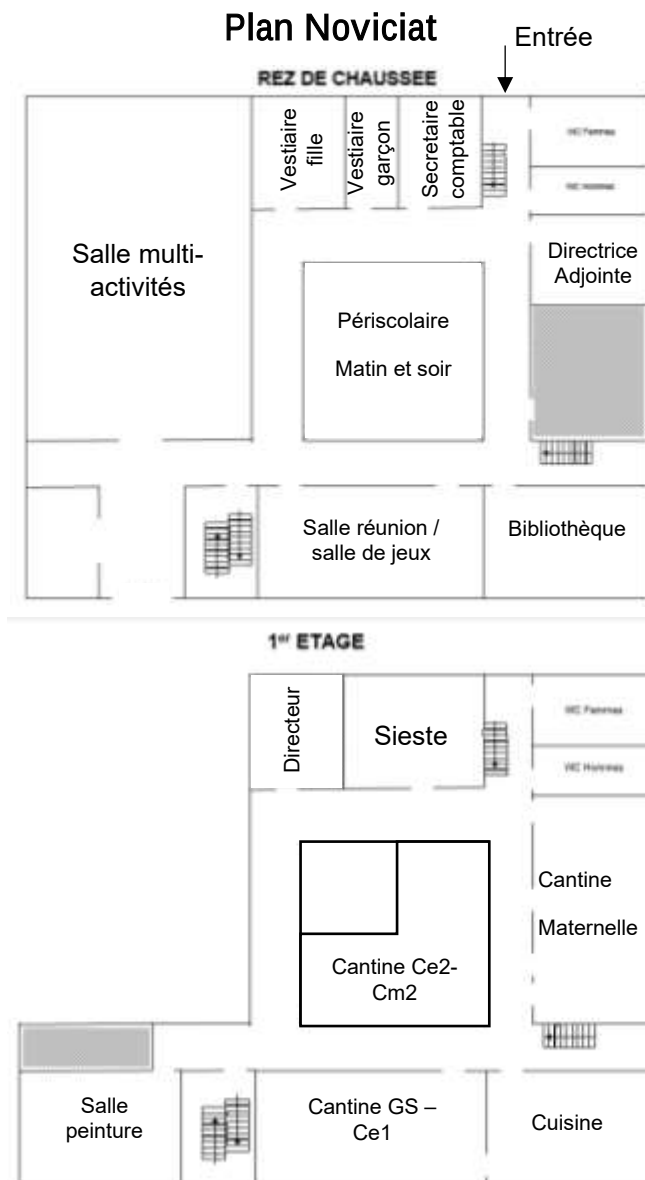
NOUVEAU Tarif périscolaire 2026-2027

Tarifs applicables partir du 1er septembre 2026

		du lundi au vendredi					mercredi*	
		MATIN	CANTINE	GOUTER	SOIR	DEMI JOURNEE	REFAS	JOURNEE
		(de 7h à 7h30)	(11h30-13h30) repas inclus	(de 14h30 à 17h30) gouter inclus	(de 17h30 à 19h) prix à la 1/2 heure	(de 8h30 à 11h30 ou de 13h30 à 16h30) hors repas	(11h30-13h30) repas inclus	(de 8h30 à 16h30) repas inclus
Régime Général et MSA	Art-sur-Meurthe	1,35 €	7,55 €	3,00 €	1,35 €	6,30 €	7,55 €	17,05 €
	Extérieur	1,60 €	9,15 €	3,60 €	1,60 €	7,60 €	9,15 €	20,55 €
		2,80 €	8,05 €	3,10 €	1,40 €	7,35 €	8,05 €	18,55 €
Régime Général et MSA	Art-sur-Meurthe	1,65 €	9,45 €	3,70 €	1,65 €	8,65 €	9,45 €	22,25 €
	Extérieur	1,90 €	10,75 €	4,00 €	1,90 €	9,65 €	10,55 €	24,25 €
		2,80 €	8,15 €	3,10 €	1,40 €	7,35 €	8,15 €	18,65 €
Régime Général et MSA	Art-sur-Meurthe	1,65 €	9,45 €	3,70 €	1,65 €	8,65 €	9,45 €	22,25 €
	Extérieur	1,90 €	10,75 €	4,00 €	1,90 €	9,65 €	10,55 €	24,25 €
		2,80 €	8,15 €	3,10 €	1,40 €	7,35 €	8,15 €	18,65 €

		Vacances		
Régime ATL	Art-sur-Meurthe	FORFAIT SEMAINE	FORFAIT FRATRIE*	JOURNEE
		(de 7h à 19h) pour 8 jours	(de 7h à 19h) pour 5 jours	(de 7h à 19h)
QF<1500 €	Art-sur-Meurthe	71,10 €	61,10 €	18,45 €
	Extérieur	76,40 €	66,40 €	19,55 €
QF>1500 €	Art-sur-Meurthe	91,10 €	81,10 €	22,45 €
	Extérieur	96,40 €	86,40 €	23,55 €

* A partir du 2ème enfant, 1er forfait à taux plein.



Contacts :

Amandine SEVERIN, Directrice adjointe
Mylène CAQUELIN, Secrétaire comptable
Thomas MARC, Directeur

Mail : noviciat.artsurmeurthe@gmail.com

Téléphone : 03.83.25.35.32

Noviciat, 2 bis rue du parc 54510 ART-SUR-MEURTHE

Site : www.famillesrurales.org/art-sur-meurthe

FAMILLES RURALES

Art-sur-Meurthe

POUR TOUS, AVEC TOUS!

Accueil périscolaire
Mercredis
Centres de Loisirs
Année 2026-2027

LE NOVICIAT

cantine-accueil périscolaire & de loisirs-activités sportives & culturelles

Art-sur-Meurthe

Caaf de Meurthe et Moselle

L'accueil périscolaire a été mis en place à **Art-sur-Meurthe afin de répondre aux besoins des familles et d'assurer le maintien de la population scolaire.**

L'accueil est agréé par la Direction de la Cohésion Sociale. L'équipe d'animation, composée d'animateurs BAFA, met en place des activités et des animations de qualité dans le cadre du projet pédagogique et du PEDT.

Le fonctionnement :

- **Un accueil périscolaire** du lundi au vendredi pour les enfants scolarisés :

Le matin de 7h00 à 8h30, le midi de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 19h00.

- **Un accueil le mercredi** de 8h30 à 16h30 (avec un accueil possible à partir de 7h00 et jusqu'à 19h). Une journée à thème avec différentes activités pour petits et grands.

- **Des accueils de loisirs** pendant les petites vacances d'Automne, d'Hiver et de Printemps de 7h00 à 19h00.

- Du lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2026
- Du lundi 22 février au vendredi 26 février 2027
- Du lundi 19 avril au vendredi 23 avril 2027

- **Un accueil de loisirs pendant les vacances estivales :**

- Du lundi 5 juillet au vendredi 30 juillet 2027
- Du lundi 23 août au vendredi 27 août 2027



Les repas

La cantine :

Les repas du midi sont fournis par notre prestataire Sodexo. Il propose des repas équilibrés, composés à 25% de produits bio et provenant de producteurs locaux.



Le traiteur propose des menus sans porc et des menus végétariens.

Les goûters sont fournis par le périscolaire les soirs dans le cadre de l'accueil. La première heure du périscolaire (16h30 – 17h30) n'est pas fractionnable.

Forfait goûter :



Pour les enfants participant à une activité débutant à 17h, il est possible de prendre un forfait goûter pour l'année (55€ l'année). Les animateurs vont chercher les enfants à l'école et nous fournissons le goûter avant de les accompagner à l'activité (musique, peinture...)

Le matin, les enfants peuvent petit-déjeuner au périscolaire. Les parents doivent fournir le petit déjeuner.

Infos pratiques

Inscriptions :

Les parents doivent prendre contact avec le directeur pour obtenir leur accès au portail famille de l'association :

<https://espacefamille.aiga.fr/11697666>

L'espace famille est un accès internet sécurisé 24h / 24h et 7j / 7 permettant de gérer les informations des parents et des enfants, d'inscrire au périscolaire et à la cantine, d'accéder aux factures et règlements.

Pour finaliser le dossier d'inscription, la famille doit fournir une attestation CAF avec le montant du QF et transmettre la fiche sanitaire pour son enfant (vaccination obligatoire à jour).

Les repas de cantine doivent être ajoutés ou annulés **le matin-même avant 8h30**. En cas d'annulation hors délais, le forfait sera facturé (sauf présentation d'un certificat médical dans les 48h).

Facturation :

Les factures sont envoyées au plus tard le 5 du mois. Elles sont à régler par virement, chèque, espèce, CESA ou ANCV avant le 15 du mois. Il est aussi possible de mettre en place un prélèvement automatique.



Adhésion :

Pour s'inscrire au périscolaire, les familles doivent s'acquitter de l'adhésion (26 € par an et par famille pour 2026-2027)

Affaires à fournir :

Tous les enfants doivent avoir des chaussons pour le noviciat qui restent sur place.

Les enfants de maternelle doivent avoir un change complet, fourni dans une boîte nominative à chaussure et renouvelé en cas de besoin.

Pour suivre l'actualité, likez notre page facebook :

<https://www.facebook.com/Famille-s-Rurales-Art-sur-Meurthe-1644459259135633>

